Plan de déconfinement

Centre communautaire Goyette Ruel

Ce guide a pour objectif d’exposer les mesures sanitaires qui seront appliquées au Centre communautaire Goyette Ruel. Nous avons produit ce guide dans le respect des mesures proposées par la CNESSST. Ce guide est d’ailleurs largement inspiré par un document produit par la CNESST (<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146-Guide-Prevention-Covid19.pdf>). Nous souhaitons implanter les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

En période de crise, il est important qu’ensemble, travailleurs, travailleuses et employeurs et autres acteurs du milieu collaborent afin de bénéficier de milieux de travail sains et sécuritaires pour tous ! Le dialogue et la coopération sont essentiels pour y arriver. Les mesures qui suivent nous semblent sécuritaires et applicables, toutefois, si la théorie ne rejoint pas la réalité, il sera important de nous indiquer les améliorations à apporter.

Ces mesures visent essentiellement les espaces communs du Centre communautaire Goyette Ruel, toutefois, la CDC tient à vous rappeler qu’à titre d’employeur, vous devez également prévoir un plan de déconfinement concernant la façon dont les tâches seront accomplies dans vos locaux et d’identifier les mesures sanitaires à mettre en place pour permettre la reprise sécuritaire vos activités, et ce, considérant que vous avez l’obligation légale de protéger vos employés.

**Exclusion des personnes symptomatiques des lieux de travail**

Les personnes présentant des symptômes font partie de la chaîne de transmission de la COVID-19 dans les lieux de travail. Des procédures tenant compte des éléments suivants peuvent éviter la transmission de la maladie :

* Identification des travailleuses et travailleurs avec des symptômes de la COVID-19 **avant l’entrée sur les lieux de travail**. Si vous avez des symptômes de la covid-19, vous devez demeurer à la maison, que vous soyez employeur ou employé.
* Si pendant la journée de travail des symptômes apparaissent, vous devez demeurer en isolement dans un local fermé. Vous serez invité à porter un masque et effectuer un signalement au 1 877 644-4545. Vous devez donc vous assurer d’avoir des masques à votre disposition si une telle situation se produisait.

Les symptômes possibles sont les suivants :

Principaux symptômes :

* Fièvre
* Fatigue
* Toux
* Difficultés respiratoires

Autres symptômes observés :

* Maux de gorge
* Douleur musculaire
* Diarrhée
* Maux de tête
* Congestion nasale
* Écoulement nasal
* Perte du goût et de l’odorat

**Distanciation physique**

* Dans la mesure du possible, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes doit être gardée au travail, de l’arrivée à la sortie ;
* Cette distance doit également être maintenue pendant les pauses et l’heure du dîner ;
* Les poignées de main et les accolades doivent être évitées.

**Application des mesures de distanciation physique :**

Établissement d’une trajectoire à sens unique :

* L’entrée au Centre Goyette Ruel se fera exclusivement par la porte avant et la sortie par la porte arrière. D’ailleurs la porte arrière sera verrouillée en tout temps. À cet effet, des icônes indiquant l’entrée et la sortie seront installées sur les portes.
* À partir de l’entrée, les gens pourront se rendre au rez-de-chaussée ou au sous-sol. À cet effet, des icônes de flèches seront disposées sur le sol.
* Considérant qu’au sous-sol le couloir où sont situés les bureaux n’a pas la dimension requise pour respecter le 2 mètres applicable, les déplacements s’effectueront d’ouest en est (du bureau des Productions du raccourci vers les bureaux de Mobilisation espoir jeunesse).
* Si vous souhaitez utiliser les salles de bain, vous devrez utiliser la salle Cora pour vous y rendre et vous assurer que personne ne se trouve dans le corridor adjacent aux salles de bains.
* Au sous-sol, par obligation, les seuls corridors qui pourront être utilisés à double sens sont le corridor menant à l’ascenseur et celui adjacent aux salles de bain jusqu’à l’évier situé de l’autre côté de la porte. La priorité de passage sera toutefois accordée aux gens qui arrivent des entrées. Pour utiliser ces corridors à contre sens, assurez-vous que personne ne s’y trouve.
* La circulation pourra se faire de façon habituelle au rez-de-chaussée, et ce, considérant la largeur du corridor. Toutefois, le principe de distanciation physique demeure.

Les heures de pause et de repas :

Considérant la dimension de la salle Albertine, une nouvelle salle repas sera aménagée dans la salle Cora. Les tables et les chaises seront disposées de façon à respecter la distanciation physique et un micro-onde sera mis à votre disposition. Nous vous demandons de ne pas déplacer les tables et les chaises pour permettre le maintien du 2 mètres de distanciation physique. La vaisselle pourra être nettoyée dans l’évier situé au sous-sol (près des escaliers) ou dans la salle Albertine.

Utilisation de la vaisselle :

Dorénavant, les employés devront utiliser leurs propres couverts (assiettes, ustensiles, verre, tasse) pour ainsi éviter une source de contagion supplémentaire.

**Lavage des mains :**

Se laver souvent les mains avec de l’eau tiède et du savon ou avec une solution hydroalcoolique à 60 % pendant au moins 20 secondes limite les risques de transmission dans le milieu de travail, surtout :

* Avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche) ;
* Après avoir toussé, éternué ou s’être mouché ;
* Avant et après avoir mangé ;
* Après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché

Des stations de lavage des mains avec une solution hydroalcoolique ont été installées à l’entrée et à la sortie du Centre. Du savon est disponible en tout temps dans les salles de bain et dans la salle Albertine.

**L’étiquette respiratoire** :

Respecter l’étiquette respiratoire consiste à :

* Se couvrir la bouche et le nez lorsque l’on tousse ou éternue, et à utiliser des mouchoirs ou son coude replié ;
* Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
* Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle ;
* Se laver les mains fréquemment ;
* Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu’elles soient gantées ou non.

****

**Maintien de mesures d’hygiène avec les surfaces fréquemment touchées :**

Étant donné que le virus responsable de la COVID-19 peut survivre sur les surfaces, l’application de mesures d’hygiène s’avère essentielle. La CDC s’engage donc à :

* Nettoyer les installations sanitaires et les désinfecter quotidiennement ;
* Nettoyer les aires de repas après chaque repas et les désinfecter quotidiennement par exemple :
* La poignée du réfrigérateur,
* Les dossiers des chaises,
* Le micro-ondes ;
* Nettoyer quotidiennement les surfaces fréquemment touchées. Par exemple :
* Les tables,
* Les comptoirs,
* Les poignées de portes,
* La robinetterie,
* Les téléphones,
* Les rampes d’escalier

Les locataires, pour leur part, devront nettoyer quotidiennement :

* Les surfaces de travail
* Les poignées de porte de leur bureau